



LE LIEN

Bulletin de la Fédération CGT de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture

Trimestriel 1€ - MARS 2019 - N°198

www.ferc-cgt.org

PAROLE À...

Pascale Picol

P.10

LE DOSSIER

L'Ecole de la confiance

P.11

SOMMAIRE

P.3 / ÉDITORIAL

par Marie BUISSON

P.4 / ACTUALITÉ

- . École de production
- . Réforme de l'enseignement professionnel
- . Violences policières, ça suffit !
- . En route vers le 52^{ème} congrès
- . Pour une Université accessible
- . Mobilisation AESH

P.10 / PAROLE À...

- . Pascale Picol, enseignement privé

P.11 / LE DOSSIER

- . École de la confiance

P.16 / VIE FÉDÉRALE

- . Journée d'étude éducation populaire
- . Film : j'veux du soleil
- . CNF de janvier
- . La CGT, c'est nous, c'est elles

P.18 / INTERNATIONAL

- . Conférence de l'IE sur l'ESR
- . Victoire des enseignant-es de Los Angeles

P.20 / RETRAITÉ-ES

- . Continuité de la vie syndicale
- . Régimes de retraite,
- . Pauvreté
- . Journée d'étude des MJC
- . Violences policières

le lien /

Tel. 01 55 82 76 12

Directrice de publication
Marie BUISSON
n° CPPAP 0320 S 05498
Trimestriel 1 €
FERC - CGT Case 544
93515 Montreuil Cedex
Imprimerie Rivet Presse Édition





« CE N'EST QU'UN DÉBAT, CONTINUONS LE COMBAT ! »

Gilets jaunes, gilets rouges, gilets roses, sans gilets, l'heure est à la mobilisation.

Si on nous avait annoncé en septembre le niveau des mobilisations sociales et collectives de ces derniers mois nous aurions eu du mal à y croire !

Une fois n'est pas coutume, la montée de la contestation à la politique libérale menée par le gouvernement Macron et ceux qui l'ont précédé, ne se manifeste pas comme nous l'avions prévu, proposé. Cela peut être déstabilisant, voire inquiétant pour certains et certaines d'entre nous, mais depuis des semaines des salarié-es, des précaires, des auto-entrepreneur-ses, des privé-es d'emploi, des retraité-es se mobilisent collectivement pour revendiquer leur droit à travailler et à vivre dignement. Sacré pied de nez à toutes celles et tous ceux qui théorisaient la fin du collectif, l'avènement de la seule réussite individuelle.

Le 8 et le 9 mars des milliers de femmes ont participé aux rassemblements et manifestations pour exiger l'égalité des droits et des revenus, refuser les violences sexuelles et sexistes (30 femmes sont déjà mortes sous les coups de leurs conjoints depuis début janvier 2019). Les assistantes maternelles mobilisées se sont jointes aux défilés aux cris de « la précarité, c'est pas notre métier ! ».

Les étudiant-es et les personnels des universités se mobilisent aussi contre l'augmentation des frais d'inscription à

l'université pour les étudiant-es extra-communautaires.

Non content de mener une politique raciste en laissant mourir en Méditerranée les réfugié-es climatiques et économiques le gouvernement souhaite aussi fermer les portes des universités françaises. En effet à la prochaine rentrée les frais d'inscription seront multipliés par 16 en Licence et par 15 en Master, pour les étudiants et étudiantes hors Europe communautaire : c'est une nouvelle rupture avec une tradition d'accueil pluriséculaire. L'argumentation utilisée pour présenter cette mesure est emblématique d'une idéologie délétère qui voudrait que la valeur des études soit intimement liée au prix de celles-ci.

« la course au profit, la soumission aux intérêts des grandes entreprises sont contraires aux intérêts des populations »

Un appel à « la grève mondiale pour le climat » a été lancé pour le 15 mars. Dans plusieurs pays d'Europe des lycéens et des lycéennes se sont emparés de ces mots d'ordre et se mobilisent contre la surexploitation de notre planète. Ils et elles expliquent clairement que la course au profit, la soumission aux intérêts des grandes entreprises sont contraires aux intérêts des populations et de leurs conditions de vie.

La CGT porteuse de valeurs de fraternité, de solidarité, d'égalité et de justice a toute sa place dans les mobilisations en cours. Avec ses militantes et ses militants mobilisés, à l'écoute et déterminés, elle débat et se bat aux côtés de toutes celles et tous ceux qui ne veulent pas se résoudre à une société qui oppose, trie, sélectionne, exploite et exclut !

Marie Buisson, secrétaire générale

ÉCOLE DE PRODUCTION OU RETOUR VERS LE 19^{ème} SIÈCLE

Les écoles de production sont des établissements d'enseignement technique que l'on trouve en France et en Europe pour des jeunes de 15 à 18 ans.

04

Le Lien N°198- mars 2019

Ces établissements hors contrat (à l'origine catholiques dont le plus ancien a été créé par un prêtre ingénieur à Lyon en 1882) proposent sur un même lieu, des formations théoriques et une mise en pratique en plaçant l'élève dans la réalité concrète du monde du travail. Elles permettent d'apprendre en produisant comme l'apprentissage, sauf que dans ces structures la production est vendue, mais l'élève n'est pas rémunéré !!! Et la scolarité est quasiment gratuite... C'est gentiment appelé apprentissage intégré...

Ces établissements privés, à but non lucratif, sont seulement déclarés auprès du rectorat de l'académie. Ils préparent aux diplômes d'État CAP, Bac Pro. Ces écoles peuvent participer à l'élaboration des sujets d'examen et être lieux d'examen. Elles sont même habilitées pour accueillir des élèves cherchant à faire leur stage obligatoire de troisième pour la découverte d'un métier.

La production réalisée par des élèves non payés est vendue aux conditions du marché à des particulier-es ou à des industriel-les, et pour cela ces élèves doivent consacrer au moins 60 % de leur temps à cette production ! Le temps de travail de ces élèves non rémunéré est annuelisé au rythme de 35h/semaine, pour soi-disant une meilleure intégration professionnelle. On exploite sans vergogne des « gamin-es » !

TOTAL veut soutenir ces écoles de production à hauteur de 60 millions d'euros par an jusqu'en 2028 et ainsi les multiplier (par 4) comme « des petits pains » !!! Au nombre de 7 en 2000, elles sont 26 en 2018.



Certaines Régions, comme la Normandie, rageuse d'avoir perdu ses prérogatives sur l'apprentissage, se lance dans le soutien financier pour l'ouverture de ces établissements dans chacun de ses départements à raison de 1,5 million d'euros par école. Un projet d'ouverture est même envisagé par l'AFPA à Caen mais le lycée professionnel privé (les apprentis d'Auteuil) à Lisieux va coiffer l'AFPA sur le poteau, à moins que les deux écoles n'ouvrent toutes les deux.

Les écoles de production sont regroupées au sein d'une fédération Nationale des Ecoles de Production (FNEP). Elles entretiennent des liens étroits avec l'UIMM (Union des Industries et Métiers de la Métallurgie), la FFB (Fédération Française du Bâtiment), l'ANFA (Association Nationale pour la Formation Automobile). La dernière ouverte à Évreux est équipée d'un parc

de machines : tours et fraiseuses traditionnels, tours et centres d'usinage numériques, salle de métrologie sur 850m². Les élèves, au nombre de 12 (oui des classes de 8 à 12 élèves maximum) préparent un CAP conducteur d'installation de production.

Ah ! Si tous les lycées professionnels recevaient autant de subventions par élève et étaient aussi bien dotés...



RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL : DONNER MOINS À CELLES CEUX QUI ONT MOINS !

Alors qu'un début de mobilisation semble gagner les lycées généraux et que la loi Blanquer sur l'école de la confiance fait parler d'elle y compris dans le grand public, il est une réforme qui se met en place à marche forcée malgré un début de mobilisation des collègues concernés.

Et ce n'est pas un hasard si cette réforme touche la voie professionnelle, grande oubliée de l'Éducation Nationale et des élites de notre pays. Il faut dire que les familles et les jeunes des milieux défavorisés, celles et ceux qui fréquentent majoritairement les bancs et les ateliers des lycées professionnels, ne pèsent pas lourd !

Pourtant, le contenu de cette réforme s'il était mieux connu, y compris des camarades, devrait suffire à mobiliser toute la société. Car c'est encore sur les plus fragiles qu'on frappe, celles et ceux qui ont souvent connu la difficulté scolaire à l'école puis au collège et qui se retrouvent sans l'avoir toujours choisi en lycée professionnel pour préparer un CAP en 2 ans ou un Bac Professionnel en 3 ans.

Les grandes lignes de cette réforme idéologique et budgétaire, qui est censée s'appliquer dès la rentrée prochaine, sont édifiantes.

Moins d'heures en Français, en histoire-géo et en maths. Pourquoi faire ? Inutile pour former des ouvrier-es à qui on ne demandera pas de penser trop et qui seront sans perspective d'évolution de carrière ! Et comme en plus cela permet de faire des économies budgétaires, c'est gagnant-gagnant...

Pour mesurer l'intérêt porté au public des LP, il suffit de remarquer la précipitation avec laquelle les projets de programmes ont été conçus puisque moins de 2 mois auront suffi pour les construire. Sans parler des coupes sombres opérées dans ces programmes. Ainsi en langues vivantes la dimension culturelle et citoyenne

est effacée. En Français histoire-géo, les projets de programmes entérinent la réduction des enseignements et donnent une orientation politique claire en centrant sur la mondialisation économique libérale. Cela permettra de mieux faire adhérer à cette conception unilatérale de la marche du monde, en laissant de côté une majeure partie de la population et les problématiques liées à l'écologie.

En maths-sciences, on entérine une perte de savoirs et de savoir-faire pour les élèves de la voie professionnelle, ne permettant plus une insertion ou une poursuite d'études réussies. Faute de temps s'ils-elles veulent tout aborder, les enseignant-es ne pourront approfondir les notions, qui seront réduites à une fonction utilitariste.

Moins de formation professionnelle, déspecialisation et déqualification par la réduction des 80 formations actuellement existantes à quelques familles de métiers. On est passé en 2009 du Bac pro 4 ans à un Bac Pro 3 ans, et si la réforme passe ce sera désormais un Bac Pro en 2 ans et demi.

C'est aussi une promotion à tout va de

l'apprentissage, dont on sait qu'il est particulièrement discriminant pour les jeunes des quartiers populaires et les filles, en raison de la discrimination à la signature du contrat. Le LP deviendrait une sorte de garderie dans l'attente qu'un-e jeune signe un contrat d'apprentissage, avec 2 mesures qui sont des non-sens pédagogiques : la mixité des parcours (on commence sa formation en LP puis on la continue en apprentissage) et le mixage des publics (mélange d'élèves en formation initiale et d'apprenti-es, avec des rythmes différents, des périodes de stage ou d'alternance différentes, et un mélange entre élèves sans revenu et apprenti-es avec un petit salaire... L'ambiance risque d'être sympa dans la classe !)

On retrouve là toute la logique du ministre Blanquer, couplée au dispositif ParcoursSup, qui met en place la sélection précoce et le tri social, en claquant définitivement la porte de l'université au nez des lycéen-nes professionnels.

A moins que toutes et tous ensemble on ne décide de renverser la table et de changer la donne !



VIOLENCES POLICIÈRES : ÇA SUFFIT !

300 cas avérés de violences policières, au moins 2000 blessé-es : depuis le début du mouvement des « Gilets Jaunes », la violence policière est particulièrement importante. Le nombre de mutilé-es et de blessé-es chez les manifestant-es est plus important qu'en 1968 !

06

Le Lien N°198- mars 2019



La jeunesse est aussi victime de ces violences. Ainsi, samedi 2 février 2019, alors qu'il participait à la manifestation en soutien aux mutilé-es et aux blessé-es, Louis Boyard, président de l'UNL, a été blessé. Il n'est pas innocent, dans une démocratie, que le président du principal syndicat lycéen soit pris pour cible physiquement lors d'une manifestation.

Cette répression tient lieu de politique pour un gouvernement sombrant dans le discrédit général et, par-là, ce sont les libertés démocratiques qui sont mises en danger.

Déjà, durant les mobilisations contre la loi Travail, la CGT avait dénoncé les limitations drastiques au droit de manifester (fouilles, contrôles, périmètres de sécurité) ainsi que les violences qui s'abattaient contre les citoyen-nes, les militant-es syndicaux et politiques, visant à brider toute contestation. Ces dérives du pouvoir sont inacceptables dans un État de droit, pays des droits de l'Homme ! Mais elles perdurent !

Depuis maintenant plusieurs semaines, le gouvernement n'entend pas les revendications légitimes du

mouvement populaire et spontané des « Gilets Jaunes » et de la mobilisation des syndicats de salarié-es, de lycéen-nes et d'étudiant-es. Bien au contraire, en déployant une escalade de la violence, l'État manque à son devoir de protection des citoyen-nes et des manifestant-es.

La FERC-CGT, allant dans le sens de la CGT et de la Ligue des Droits de l'Homme qui ont saisi le Conseil d'État, exige la levée de toutes les mesures portant atteinte au droit à manifester, l'abandon et l'interdiction de toutes les armes dites non-létales mais dont l'utilisation conduit à des mutilations ou à des décès (telles que les « Flash Balls » et les grenades de désencerclement) et que la lumière soit totalement faite sur les chaînes de commandement responsables des violences policières ayant abouti à des blessures de manifestant-es.

Une nouvelle loi attaquant la liberté de manifestation vient d'être votée, mettant en danger nos libertés démocratiques.

Adoptée à l'Assemblée nationale à marche forcée, sans réel débat parlementaire, ayant été tricotée et détricotée, ayant fait l'objet de vives critiques et alertes de la part de nombreuses organisations syndicales, politiques et associatives défendant les droits de l'Homme, cette loi liberticide met en place un véritable arsenal répressif dangereux pour une démocratie et un État de droit.

Ainsi, il sera loisible aux préfet-es de prendre des interdictions administratives de manifester sur tout le ter-



ritoire et pour une durée d'un mois contre des personnes qui n'ont absolument commis aucune infraction.

Seule une suspicion de trouble à l'ordre public suffit pour prendre une telle mesure d'interdiction administrative ; dérive d'un État sécuritaire !

Le fichage généralisé des manifestant-es sera possible puisque les personnes sous le coup d'une interdiction administrative ou judiciaire de manifester seront fichées au Fichier des personnes recherchées (FPR).

Les violences policières massives qui ont fait des dizaines de blessé-es ces dernières semaines ne doivent pas empêcher d'élargir les mobilisations. C'est la seule façon de faire reculer ce gouvernement.

Pour la FERC-CGT, une société qui frappe ses jeunes, qui frappe ses citoyen-nes, est une société à la dérive, malade.

EN ROUTE VERS LE 52^e CONGRÈS CONFÉDÉRAL !

Le 52^e congrès de la CGT se déroulera du 13 au 17 mai 2019 à Dijon, avec pour thème central « Au cœur du travail pour bâtir l'avenir ».



Avec ses 37 délégué-es actifs et 3 retraité-es, la FERC sera au rendez-vous de cet enjeu démocratique de notre organisation. Toutefois, la confédération n'a validé que 30 mandats actifs (18 femmes et 12 hommes) et 2 retraités (une femme et un homme). Les mandats en attente, votés par les syndicats concernés et acceptés par la fédération, n'ont pas toujours reçu l'accord des UD concernées.

Pour s'impliquer dans l'activité confédérale, la FERC met à disposition deux candidatures pour la CEC : Marie Buisson et Catherine Perret.

D'autres camarades issus de nos champs sont présentés par leurs UD (Benjamin Amar, Lionel Lerogeron, Chantal Pichot - CFC) et par l'UGICT (Sophie Binet).

Les textes du congrès sont parus dans le Peuple et peuvent être consultés à l'adresse suivante : https://congres52.cgt.fr/publications?taxo_pub=198

Les syndicats peuvent organiser des assemblées de syndiqué-es avec le-la délégué-e qui les représentera pour voter sur le rapport d'activité, le rapport financier et celui de la CFC et proposer des amendements sur le document d'orientation.

Ce dernier se compose de 5 parties dont les thèmes recourent les pré-occupations et les orientations de la FERC.

La 1^{ère} partie porte sur la réalité du travail en lien avec les évolutions technologiques : on retrouve la question de la précarité, que la FERC travaille notamment dans les secteurs de l'animation, du sport, de la recherche et des AESH.

En lien avec le « mal-travail », la question de la santé est aussi un des axes portés par la FERC et son OFCT depuis longtemps. Cette partie aborde les thématiques de développement humain durable, de service public et de l'essor du numérique dans nos espaces de travail.

La 2^e partie revient sur le Nouveau Statut du Travail Salarié et la sécurité sociale professionnelle. Ils sont mis en parallèle avec l'évolution du salariat (ubérisation, essor de l'auto-entreprenariat et des faux indépendant-es), avec la contre-réforme de la formation professionnelle qui ne sécurise aucun parcours quand la CGT propose une formation initiale tout au long de la vie pour acquérir de nouvelles qualifications. Autant de réflexions qui traversent nos débats. La sécurité sociale est mise en avant avec la proposition d'un « 100 % sécu ». Mise en exergue, la question de la retraite quand le gouvernement veut avancer au pas de charge sur sa réforme. L'universalité de ce dernier (qui nivelle par le bas) est loin des propositions de la CGT qui revendique aussi un système universel et refuse le système par points : ou le retour du débat sur la maison commune des retraités !

La 3^e partie s'intéresse à la construction du rapport de force et à la convergence des luttes, sans faux semblant sur notre capacité à mobiliser et à construire la grève (problématiques soulevées dans nos propres débats). Retour sur les différentes formes possibles de luttes, sur l'appui qu'elles doivent prendre sur le vécu des salarié-es, sur l'élaboration de cahiers revendicatifs sur les lieux de travail et de vie, sur la culture du débat que nous devons développer pour faire progresser nos idées et sur

le combat à mener pour les libertés syndicales. Les élections professionnelles y sont abordées sous l'angle de l'ancrage de la CGT et de ses idées au sein des entreprises. L'unité syndicale est réinterrogée, ce qui nous ramène au syndicalisme rassemblé qui fait tant débat dans nos organisations et nos réunions. La convergence avec le monde associatif et politique est posée, dans le respect des prérogatives, indépendance et valeurs de chaque organisation, pour construire des actions complémentaires, débat que la FERC porte dans ses instances.

Le 4^e thème est celui du déploiement : aller au plus proche des salarié-es, syndiquer les jeunes et les apprenti-es, travailler avec les organisations de jeunesse, amplifier la syndicalisation chez les ICTAM, les retraité-es. Et pour se faire, s'appuyer sur les structures territoriales, réorganiser les champs fédéraux, trouver d'autres modes de syndicats pour les isolé-es... À venir donc quelques débats sur les Comités Régionaux, la fusion de fédérations, les syndicats territoriaux ou de site...

Pour finir, le document aborde la question du syndicalisme international.

S'il n'est pas question de revenir sur nos affiliations (ce qui fait grandement débat dans nos organisations), les questions sont posées de mener des luttes à l'échelle supranationale pour répondre aux stratégies des multinationales, de travailler entre les confédérations internationales, de lutter pour la paix et le désarmement (l'exemple mis en avant, de la Palestine, rejoint un des combats de la FERC).

Bref... à vos amendements !

POUR UNE UNIVERSITÉ PUBLIQUE ET NATIONALE, ACCESSIBLE À TOUS ET TOUTES !

Retrait du projet d'augmentation des droits d'inscription pour les étudiant-es étrangers extracommunautaires !

Le gouvernement a décidé de dérouler son programme de hausse des frais d'inscription en commençant, pour les étudiant-es extracommunautaires dans un premier temps, par une augmentation de 170 € à 2 770 € pour l'inscription en licence et de 243 € ou 380 € à 3 770 € pour le master ou le doctorat. Une très large opposition au sein de la communauté universitaire, a contraint la Ministre Vidal d'annoncer ce 24 février que les doctorant-es seraient finalement exemptés.

C'est le projet dans son intégralité qui doit être retiré !

Le 19 novembre 2018, sans aucune concertation, le premier Ministre Édouard Philippe présentait une série de mesures constituant une nouvelle « stratégie d'attractivité » pour les étudiant-es internationaux, cyniquement nommée « Bienvenue en France ». Une augmentation drastique des droits d'inscription pour les étudiant-es extracommunautaires, multipliés par 16, était annoncée !

La sélection par l'argent viendrait donc parfaire le processus d'exclusion et de ségrégation sociale mis en place par ParcoursSup et la loi ORE en 2018 en restreignant l'accès aux études supérieures à quelques privilégié-es, au détriment du plus grand nombre. Mis en grande difficulté financière par cette augmentation, les étudiant-es étrangers, parmi les plus précaires, seraient ainsi contraints de renoncer à leur projet d'études en France.

C'est une attaque directe contre les valeurs d'accueil et d'ouverture de notre service public national d'enseignement supérieur et de recherche.



De nombreuses formations et laboratoires intègrent des étudiant-es étrangers. De nombreux liens internationaux et coopérations tissés sont au cœur des évolutions scientifiques. Une telle mesure mettant en place une immigration choisie serait injuste et discriminatoire pour les étudiant-es extra-communautaires. Elle contreviendrait aussi durablement aux échanges scientifiques, au développement culturel et socio-économique, à la transmission des savoirs et à leurs transferts vers les pays demandeurs dont ils-elles sont originaires.

S'il était entériné, ce projet renforcerait le processus de marchandisation de l'Enseignement supérieur et de la recherche publics qui changeraient plus encore de nature. Il serait suivi d'une hausse généralisée des frais pour l'ensemble des étudiant-es. L'objectif du gouvernement est triple : réserver les études dans certains établissements prestigieux aux plus riches, mettre en place un juteux secteur bancaire de prêts étudiants pour les autres, trouver de nouveaux moyens de réduire le financement du service public par l'État.

Déjà des établissements constatent une forte baisse du nombre d'inscriptions sur le portail Campus France qui a immédiatement répercuté les annonces du chef de gouvernement

sans attendre les textes de confirmation, mettant en danger des formations qui sont menacées de fermeture.

Toutes les organisations syndicales du secteur sans exception se sont exprimées contre ce projet (cf. <http://cgt.fercsup.net/spip.php?article4428>).

Trois organisations étudiantes s'y opposent. Plus d'une vingtaine de sections du Conseil national des universités ont adopté des motions le dénonçant. 34 Conseils d'administration d'établissements du supérieur ont déclaré refuser de l'appliquer. Une motion du Comité syndical européen de l'Éducation apporte son soutien sans réserve. La mobilisation, portée par la FERC CGT et la CGT FERC Sup au sein de l'intersyndicale, s'installe dans les établissements d'Enseignement supérieur.

La FERC CGT et la CGT FERC Sup revendiquent la **gratuité** des droits d'inscription à l'université pour tous les étudiant-es, français et étrangers. Elle est la garantie d'une égalité d'accès du plus grand nombre à des études de haut niveau. L'amorce de recul de la ministre ne suffit pas !

Le gouvernement doit retirer l'intégralité de son projet.

MOBILISATION DU 6 FÉVRIER : LES AESH SORTENT DE L'OMBRE...

Alors que le Ministère poursuit implacablement sa route vers « l'école de la confiance » avec une pseudo concertation sur l'école inclusive dont la restitution fut présentée le 11 février 2019 (date anniversaire de la loi sur l'école inclusive), les AESH (Accompagnant-es d'Elèves en Situation de Handicap) ont exprimé, le 6 février, leur révolte par une mobilisation intersyndicale nationale insufflée par la CGT Educ'Action.

Plus de 30 départements ont suivi cet appel et les AESH ont été reçus par leur DSDEN. À Paris, c'est une audience au Ministère qui a clôturé un rassemblement de plus de 200 personnes.

Face à une politique uniquement quantitative du gouvernement où ce personnel, pourtant indispensable au processus de l'école inclusive, est maintenu dans une précarité de plus en plus intolérable, les AESH ont revendiqué une revalorisation salariale, un statut, une titularisation, une reconnaissance et une amélioration de leurs conditions de travail.

Le Ministère se targue pourtant de sortir les AESH de la précarité en leur octroyant, à partir de la rentrée 2019, à la place de CDD d'un an, deux CDD de trois ans transformables ensuite en CDI. Une avancée insuffisante qui maintient la précarité de ces personnels sans leur accorder un temps plein qui prendrait en compte la pénibilité de leur travail ainsi que leurs heures de concertation-préparation-formation-régulation.

De plus, dans un souci constant de régression, pour pallier l'insuffisance de recrutement des AESH, le Ministère développe et légalise les PIAL (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés) dès la rentrée 2019. Ces pôles visent une mutualisation et sectorisation à outrance des AESH avec une augmentation constante du nombre d'élèves suivis par l'accompagnant-e. Ces mesures ne pourront qu'accroître les inégalités et la pression hiérarchique, dégrader encore les conditions de travail des personnels et nuire

à un réel accompagnement inclusif des élèves.

Le contrôle des PPS (Projets Personnalisés de Scolarisation) se fera dorénavant par les chef-fes d'établissement et leur rédaction par les enseignant-es non formés. La participation déjà peu sollicitée de l'AESH sera d'autant plus inexistante.

Enfin, pour répondre à la demande constante des AESH de formations initiales, spécifiques et qualifiantes, le Ministère ose parler d'une formation de 60 heures déjà existante dans les textes et non efficiente.

Pour clore le cynisme de cette concertation de pacotille, alors que les AESH ont maintes fois présenté leurs revendications, leur refus de la mutualisation excessive, du péri et extra-scolaire, Jean-Michel Blanquer affiche un mépris pour leurs requêtes en annonçant « un plan d'action détaillant l'ensemble des mesures retenues » courant mars qui s'appuie sur le Grand Débat national...

Dans une Éducation Nationale qui se veut moderne et bienveillante, les AESH restent invisibles et relégués au rang d'outil sans être consultés, considérés et reconnus mais exploités, sous-payés, méprisés, soumis à pression voire menacés par l'institution. Or, que ferait un-e enseignant-e avec des élèves en situation de handicap sans les AESH qui sont le cœur de cette inclusion scolaire ?

Il est temps que l'Éducation Nationale dépoussière sa vision de la pédagogie et laisse des personnels aux compétences transverses travailler en véritable synergie avec le corps enseignant... Et il est temps que le Ministère cesse de mépriser les précaires pour poursuivre une véritable politique éducative, sociale, basée sur une approche qualitative plutôt que quantitative au profit des élèves et de tout son personnel.

Le 6 février, les AESH, lassés, révoltés, sont sortis de l'ombre par l'action: elles-ils ne s'arrêteront plus !



PASCALE PICOL, DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ



Peux-tu te présenter et nous dire ton parcours dans la CGT ?

Je m'appelle Pascale Picol, j'habite dans le Finistère. Comme pas mal de Bretonnes, j'ai suivi ma scolarité dans l'Enseignement privé.

Mon grand-père était salarié (on dirait OGEC aujourd'hui) de l'établissement. Les religieuses qui l'ont connu en parlaient comme de celui qui conduisait l'estafette pour qu'elles puissent sortir le dimanche.

J'habite Brest depuis 1990. J'y ai fait mes études et y ai découvert le militantisme - dont le syndicalisme étudiant - au sein d'un groupe de jeunes de milieu modeste (c'était avant ParcoursSup). C'était sympa et très formateur.

Logiquement, quand j'ai passé mon concours, j'ai souhaité être prof dans le Public. Mais en couple, à une époque où le PACS n'était pas reconnu, j'ai finalement choisi de passer aussi des concours dans le privé pour pouvoir continuer à vivre avec ma famille. J'ai eu le CAFEP-PLP : je suis restée à Brest.

Depuis 2001, je suis prof de Lettres Histoire, dans deux lycées professionnels. Deux, car en 2003, lors des luttes pour les retraites, j'ai fait partie de celles et ceux qui ont décidé de

créer la CGT dans l'Enseignement privé breton. Le premier réflexe de mon chef d'établissement a alors été d'essayer de me licencier. Je venais d'avoir mon concours ; femme et jeune : il s'est dit qu'en me faisant peur, ça allait calmer tout le monde. En fait, ça ne s'est pas passé comme il espérait. Il y a eu les Prud'hommes (possibles encore à l'époque) et je n'ai été déplacée que pour 4h. Résultat : la présence de la CGT est passée de 1 à 2 bahuts puis à beaucoup d'autres.

Pour être plus précise, j'ai commencé par être syndiquée à la CGT Educ'Action, dans le SDEN29, puis j'ai rejoint la CGT Enseignement privé en 2008. Ce passage m'a permis de constater à quel point - dans l'Enseignement - les problèmes et les revendications des personnels du Public et du Privé sont les mêmes.

Quels sont les enjeux de la syndicalisation CGT dans l'enseignement privé ?

Je ne m'en rendais pas compte lorsque j'y étais élève mais quand on travaille dans l'Enseignement privé, on comprend très vite que le respect des droits élémentaires... ce n'est pas une évidence.

D'un côté, en bons soldats du libéralisme, les chef-fes d'établissement souhaitent avoir le moins de contraintes possibles. Des carcans comme le Code du Travail ou le Code de l'Éducation, ça les brime...

D'un autre, le milieu catholique reste globalement conservateur en termes de mœurs et de vision de la société. On y retrouve une vraie culture du silence et du mensonge. Évidemment, promouvoir les valeurs de la CGT dans une telle ambiance, c'est ... sportif mais il est essentiel qu'on y soit et qu'on s'y maintienne. Ça permet d'apporter la contradiction voire de dénoncer les malversations et bien

sûr de porter collectivement la parole des plus isolé-es (salarié-es OGEC, enseignant-es précaires, personnels malmenés, harcelés ...)

Vous avez obtenu le siège au CCM-MEP, quelles perspectives pour le SNEIP ?

D'abord, on a réussi à gagner notre représentativité. C'est elle, qui nous permet de réintégrer les instances dont l'Administration (Rectorats et Ministère) et l'Enseignement privé nous avaient exclus. On est de nouveau dans la boucle des négociations et surtout on a accès aux documents de travail. Ensuite, grâce à cet accès, on souhaite briser l'entre-soi qui existe entre les syndicats majoritaires et les institutions catholiques (FNOGEC et SGEC).

L'information doit circuler notamment en direction des premiers concernés : les salarié-es de droit privé et les enseignant-es.

Plus nombreux nous serons dans la boucle de l'Information (ça inclut aussi nos camarades de la CGT Educ'Action) plus nos dirigeant-es auront du mal à nous imposer des régressions. Je crois vraiment que la défense du service public d'Éducation passe par un large front syndical soudé et uni au sein de la CGT.

Toutes ces questions seront à l'ordre du jour de notre congrès national en mai 2019. Je fais partie de celles et ceux qui souhaitent que les personnels de l'Enseignement privé sous contrat se syndiquent aux côtés des personnels de l'Enseignement public dans un même syndicat de l'Éducation. D'autres camarades y sont opposés.es.

De toutes façons, quelle que soit l'issue de ce congrès, nous continuerons à militer, lutter et défendre nos droits toutes-tes ensemble.

Une loi pour la confiance ?

À son arrivée au ministère de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer avait expliqué qu'il n'y aurait pas de « loi Blanquer », qu'il pouvait « gouverner autrement » que par la voie législative. Résultat : si la loi « pour une école de la confiance » ne s'appelle pas Blanquer, elle balaye en 25 articles tout le système éducatif !

Nous reviendrons dans ce dossier sur l'introduction d'un devoir d'exemplarité et de respect pour les enseignant-es, sur l'école du socle et sur la réforme de la formation et du recrutement des enseignant-es.

Le premier élément marquant les esprits est l'abaissement de l'âge de la scolarité obligatoire à 3 ans.

C'est une mesure très symbolique puisque seulement 25 000 élèves seront concernés. Pour les collectivités, tenues dorénavant de subventionner les maternelles privées, le coût n'est pas symbolique : 150 millions d'euros. Ces sommes ne seront que très partiellement compensées par l'État. La loi néclaircie pas les conditions de cette compensation tant en ce qui concerne l'égalité entre les communes (certaines versaient déjà au privé et devraient être exclues de la compensation) que du montant des compensations (le salaire des ATSEMS est-il inclus ou pas ?). Par ailleurs, le gouvernement n'avait pas prévu que cela va concerner 8000 enfants de Mayotte et Guyane, deux départements où on n'arrive déjà pas à scolariser les plus de 6 ans !

La réforme territoriale aura aussi des conséquences immédiates. Le ministre a obtenu le droit de faire des ordonnances en ce domaine. Autrement dit il fera ce qu'il veut ! Blanquer a annoncé vouloir maintenir les 30 rectorats actuels qui devaient disparaître dans les mois à venir, mais il n'y aura pas de véritables recteur-es. En effet la réforme accorde un pouvoir hiérarchique au-à la recteur-e de région académique sur les autres recteur-es ! Les services rectoraux seront réorganisés pour devenir ceux de la région académique avec les DASEN comme échelon primordial.

Un autre grand axe du projet de loi porte sur l'évaluation du système éducatif. L'article 9 de la loi supprime le Cnesco et le remplace par un Conseil d'évaluation de l'école (CEE) dont le conseil est soumis au ministre.

Ce conseil va évaluer tous les établissements tous les 5 ans. Les enseignant-es devront auparavant pratiquer une auto évaluation préparée par le CEE... Ce système a pour but un pilotage étroit des pratiques pédagogiques, comprenez orienter fermement les pratiques des enseignant-s vers les injonctions venues du ministère. Il renforcera aussi la concurrence entre établissements puisque les résultats seront publics pour chaque école et chaque collège comme c'est le cas aujourd'hui pour les seuls lycées.

En parallèle, l'article 8 modifie le régime des expérimentations, jusque-là très encadrées par l'ancien article 34. Il porte deux craintes. La première c'est, qu'en supprimant l'ancienne réglementation, on facilite les expérimentations soutenues par le ministre comme « Agir pour l'École ». Actuellement elles sont freinées car les enseignant-es peuvent utiliser le cadre de l'article 34 pour s'y opposer. Aucun garde-fou n'a été ajouté au texte ministériel et demain il sera beaucoup plus facile d'imposer les expérimentations. L'autre crainte touche l'annualisation puisque la loi permet d'expérimenter de nouvelles organisations des services enseignants.



LOI BLANQUER ET ÉCOLE DES SAVOIRS FONDAMENTAUX : AUTORITÉ ET TERRITORIALITÉ

Lors de l'étude en première lecture du projet de loi École de la confiance, un amendement de la rapporteure prévoyant la création d'établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux (EPSF), regroupant écoles et collège sur le même bassin de vie, a été adopté par les député·es avec l'accord explicite du ministre Blanquer.

12

Le Lien N°198- mars 2019

Cet article 6 quater indique que ces futurs nouveaux établissements « sont constitués de classes du premier degré et du premier cycle du second degré. Ils associent les classes d'un collège et d'une ou plusieurs écoles situées dans son secteur de recrutement... ».

Cet amendement, s'il est confirmé par les parlementaires du Sénat, va entériner une réelle et profonde réorganisation du cadre scolaire français tel qu'il existe aujourd'hui. C'est la disparition de l'école primaire et son rattachement direct à la scolarité du second degré.

Ces établissements inter-degrés seront soumis à la demande des collectivités territoriales et validés par arrêté des préfet-es dans les départements. Leur direction sera confiée au personnel de direction du collège qui sera secondé par au moins un-e adjoint-e (issu du premier degré) placé sous son autorité et chargé, entre autres, d'assurer la coordination entre le premier et le second degré. Cette direction s'appuiera sur un large conseil d'administration ouvert aux personnels, aux représentant-es des collectivités et autres décideur-ses locaux. C'est un système vendu depuis des années par le monde libéral et repoussé à plusieurs reprises par les acteur-trices de l'École qui fait ici son retour.

Si une éventuelle comparaison peut être faite avec les Établissements publics d'enseignement primaire (EPEP) créés à titre expérimental en France par la loi du 13 août 2004, elle reste limitée. Ces établissements avaient « seulement » pour vocation de regrouper localement plusieurs écoles

primaires, de favoriser la mixité sociale, de mutualiser les moyens et de créer un véritable statut de direction d'école. Mais le projet des EPSF est bien plus abouti car il n'a plus le simple caractère expérimental et vise à être développé puis généralisé. Il est aussi plus large car l'objectif est d'encadrer la scolarité des élèves de trois à quatorze ans.

Comprenant le danger de tels regroupements pour la survie du monde rural, les maire-esses des petites communes sont très réticentes à cette mesure. Ils vont devoir s'opposer aux autorités académiques qui, dans certains endroits (en Bretagne ou ailleurs), développent dès maintenant des supports de postes pour ces futurs établissements.

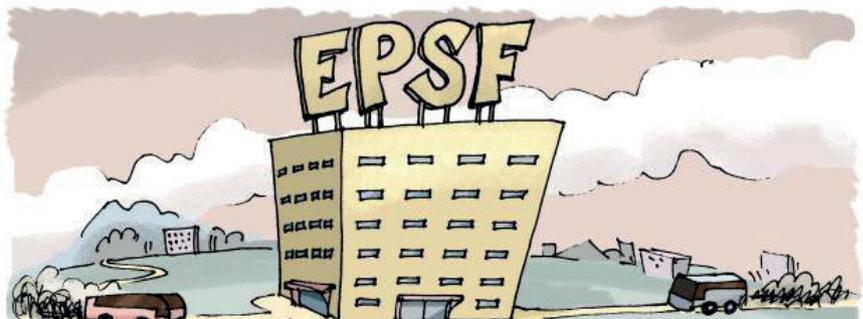
Pour la CGT, c'est la finalisation du projet d'École du Socle. Et même si le ministre Blanquer ne défend pas les finalités pédagogiques du Socle commun de compétences, il sait qu'il peut en tirer profit politiquement. Ainsi, les EPSF va permettre d'atteindre rapidement trois objectifs : réaliser de grosses économies d'échelle (mutua-

lisation des moyens matériels et humains), territorialiser complètement l'École et la quasi-totalité de la scolarité obligatoire (en transférant les prérogatives aux collectivités), mais aussi la mise au pas complète des personnels enseignants en les soumettant à une autorité renforcée des personnels de direction débarrassés d'une grande partie du frein des conseils d'administration.

Pour la CGT, cette loi et ces ESPF remettent en cause l'École actuelle, mais aussi les prérogatives et les statuts des personnels enseignants. L'administration va chercher à gommer rapidement les spécificités des enseignant-es du premier et du second degré et à mutualiser ces moyens pour faire tourner les établissements.

La CGT dénonce cette loi ainsi que le projet de réforme de la Fonction publique qui ont pour objectif principal et commun, de faire exploser le cadre global de l'Éducation nationale et du bien commun à partager. C'est bien le dernier étage de la fusée libérale qui est construite. À nous, collectivement, de le combattre.

L'OBJECTIF MINISTÉRIEL EST DE PASSER DE 45 000 ÉCOLES À 18 000 ÉTABLISSEMENTS, AVEC À LA CLÉ LA SUPPRESSION DE 120 000 POSTES (CAP 2022) DANS LA FONCTION PUBLIQUE ET LA TERRITORIALISATION DE L'ÉCOLE.



LA CONFIANCE POUR BLANQUER : EXEMPLARITÉ ET RESPECT

L'article 1 de la loi Blanquer est celui qui a fait couler le plus d'encre. Mais malgré un fort écho chez les enseignant·es et des interventions syndicales et politique, il est sorti quasi inchangé de la commission de l'éducation de l'Assemblée nationale.

« Dans le respect de la loi n° 83 634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, par leur engagement et leur exemplarité, les personnels de la communauté éducative contribuent à l'établissement du lien de confiance qui doit unir les élèves et leur famille au service public de l'éducation. Ce lien implique également le respect mutuel entre les membres de la communauté éducative et notamment le respect des élèves et de leur famille à l'égard de l'institution scolaire et de l'ensemble de ses personnels. »

L'étude d'impact de la loi est bien plus explicite : « Les dispositions de la présente mesure pourront être invoquées, comme dans la décision du Conseil d'État du 18 juillet 2018 précédemment mentionnée, dans le cadre d'affaires disciplinaires concernant des personnels de l'éducation nationale s'étant rendus coupables de faits portant atteinte à la réputation du service public ». Exploitant une affaire sordide bien particulière, Blanquer en profite pour introduire dans la loi un devoir d'obéissance.

L'étude d'impact est là encore explicite : « Il en ira par exemple ainsi lorsque des personnels de la communauté éducative chercheront à dénigrer auprès du public par des propos gravement mensongers ou diffamatoires leurs collègues et de manière générale l'institution scolaire ».

Comme la loi punit déjà la diffamation, il s'agit bien de faire taire les enseignant·es sur l'institution scolaire et notamment sur les réseaux sociaux comme le précise la même étude.

« Ces dispositions pourront également être utilement invoquées par l'administration dans les cas de violences contre les personnels de la communauté édu-



cative ou d'atteintes au droit au respect de leur vie privée, notamment par le biais de publications sur des réseaux sociaux ».

Ainsi toute critique portée par un·e enseignant·e sur l'institution pourrait être légalement sanctionnée par une révocation. Ce que poursuit le ministre, c'est la généralisation du devoir de réserve qui concerne aujourd'hui les seuls cadres du système éducatif ou des cas bien particuliers. Le devoir de réserve peut être invoqué pour des enseignant·es qui feraient campagne contre l'institution (et non contre un responsable politique).

Blanquer avait promis une réécriture enlevant toute ambiguïté. Au final le texte est maintenu. Ce qui donne à penser que les intentions sont restées exactement les mêmes.

Par ailleurs, les CDEN, qui sont consultés sur la carte scolaire et souvent protestent contre les fermetures de classes, sont impactés puisque le ministre a fait adopter en commission un article qui lui permet de modifier par ordonnance, selon son bon plaisir, la composition des CAEN et CDEN, des assemblées « fastidieuses où on cultive les jeux de rôle » estime Blanquer. Encore un exemple de la démocratie à la mode Blanquer.

RÉFORME DU RECRUTEMENT ET DE LA FORMATION DES ENSEIGNANT·ES ET CONSEILLER·ES PRINCIPAUX D'ÉDUCATION (CPE)

Les organisations syndicales ont été reçues par J-M. Blanquer et F. Vidal le 20 février 2019, la veille du passage des premiers textes concernant cette réforme dans diverses instances, après plusieurs réunions plus informatives qu'autre chose.

La FERC-CGT a rappelé à chaque étape sa revendication d'un continuum de formation sur 5 ans :

* préparation au concours en L3 (modules et stages) + admission et admissibilité niveau L3 ;

* puis deux années de master rémunérées en qualité de fonctionnaire-stagiaire ;

* puis deux années de néo-titulaire dotées d'une décharge de service pour des compléments de formation.



Le gouvernement annonce un dispositif « social » de « pré-recrutement » via 3000 contrats d'Assistant·es d'Éducation (AED). Ils·elles seront en situation de co-intervention en classe, en responsabilité pour des dispositifs comme l'Accompagnement personnalisé ou « Devoir fait ». Mais que se passera-t-il par exemple lorsque l'enseignant·e sera absent : l'AED la·le remplacera ? Nous refusons cette adaptabilité maximale des personnels et cette mise en responsabilité de personnels non formés. Sous couvert de pré-recrutement, le ministère veut employer les jeunes aspirant aux métiers d'enseignement et d'éducation comme moyen d'enseignement et de remplacement.

La première session de la nouvelle mouture des concours aura lieu en 2022. Concernant le référentiel des Masters Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF), la FERC-CGT note un poids démesuré des « fondamentaux » pour les PE. C'est là la « marque Blanquer » qui considère la pédagogie comme un automatisme.

Cela pose aussi un problème pour la diversité disciplinaires des formateur·trices.

Pourquoi un·e Professeur·e des Écoles (PE) a-t-il moins de volume que les Professeur·es des Lycées et Collèges (PLC) sur la gestion de la classe et de la diversité, et sur la maîtrise des connaissances ? Que veut dire « maîtriser son identité numérique » ? Est-ce la porte ouverte vers une limitation de la liberté d'expression ?

Concernant la place du concours, après de nombreuses tergiversations, le ministre le place en fin de M2, ce qui permettrait une formation universitaire complète, mais pose la question du contenu du concours, à savoir comment donner une dimension professionnelle dans ce cas. C'est d'ailleurs pourquoi ce n'est pas ce que revendique la FERC-CGT.

Enfin, concernant la transformation des Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ESPE) en Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPE).

Il reste beaucoup d'interrogations et d'inquiétudes pour les personnels des ESPE actuelles.

Que ce soit pour les personnels formateurs, que pour les personnels administratifs et enseignants dépendant

des universités, le flou est très grand sur l'avenir avec, par exemple, des centres de formation qui ferment et le master MEEF complètement modifié. Les craintes pour l'emploi existent et déjà les craintes sur le contenu des formations, et donc sur le métier des formatrices et formateurs, s'amplifient.

Quel lien réel avec le monde universitaire ?

En tout état de cause, la CGT s'oppose à une nomination des directeur·trices d'INSPE par le ministère.

Globalement, cette réforme est loin de répondre aux besoins en formation des personnels.

Mais, est-ce vraiment le but du gouvernement ? Ainsi, un amendement adopté à l'Assemblée nationale, montre quelle est la logique de ce gouvernement : « Il est indispensable de faire appel à des professionnels issus des milieux économiques pour préparer les enseignants à exercer au mieux leur mission d'orientation auprès des élèves ainsi que leur mission dans le cadre d'action de coopération internationale ». Autrement dit les futurs INSPE sont désormais ouverts à des « professionnels issus des acteurs économiques »...

4 AVRIL : JOURNÉE D'ÉTUDE POUR (RE)PENSER L'INTERVENTION SYNDICALE !

Depuis déjà quelques mois notre fédération planche sur la question d'améliorer sa présence dans ses champs relevant du privé. Une fois passée l'échéance importante pour nous des élections dans la fonction publique, nous avons accéléré cette réflexion. Le dernier conseil national de la FERC a permis de tenir une première réunion avec l'ensemble de nos syndicats. L'objectif est d'aboutir à notre futur congrès d'octobre 2019 avec des propositions à étudier et à valider collectivement.

Un point d'étape important de cette réflexion doit être mené lors de la journée d'étude que nous organisons le 4 avril 2019 sur le thème : syndiquer dans les champs de l'éducation populaire, de l'animation et du sport.

Cette journée s'articule autour de deux tables rondes « éducation populaire, animation, sport enjeux et perspective » et « s'organiser et revendiquer dans les champs de l'éducation populaire, de l'animation et du sport ».

Le premier temps, grâce à des présentations faites par nos camarades investis dans ces secteurs, doit nous permettre de faire collectivement le point sur l'état et l'évolution du travail, des conditions dans lesquelles il s'exerce, dans ces domaines, particulièrement marqués par la précarité et la pression qu'elle soit institutionnelle ou financière.

Le deuxième temps doit nous permettre d'entrer plus concrètement dans les questions de pratiques syndicales. Nous allons pouvoir découvrir des pratiques de syndicalisation innovantes avec la présentation de Marielle, militante au ReAct (Réseaux pour l'action collective transnationale) qui nous présentera les actions de syndicalisation qu'elle a pu mener en s'inspirant notamment de la pratique anglo-saxonne du community organizing. Mais aussi découvrir la pratique syndicale du SNAPEC (Syndicat National des Professionnels de l'Escalade et du Canyon) qui réussit à syndiquer la majorité des personnels de ses champs.



Notre camarade des Francas de la Manche partagera avec nous l'expérience du développement de son syndicat.

Pour la CGT dans son ensemble, l'effort pour se rapprocher de secteurs du salariat où nous sommes peu présents, en s'adaptant à l'évolution du salariat, est un enjeu pour la viabilité de notre projet syndical d'être la CGT de toutes et tous et dans notre volonté de transformation de la société.

Développer notre surface syndicale, c'est bien évidemment permettre à un plus grand nombre de salarié-es de connaître l'utilité de l'organisation collective, de participer à l'action syndicale et de construire toutes et tous ensemble les revendications et les mobilisations.

Développer notre surface syndicale, c'est aussi se donner les moyens de rendre majoritaire notre syndicalisme.

Le fait de ne plus être la première confédération syndicale française au profit de la CFDT affaiblit notre action revendicative. Trop de salarié-es n'ont pas la possibilité de donner leur voix à la CGT faute de pouvoir déposer des listes.

Nous ne pouvons attendre que les salarié-es de ces champs viennent à notre rencontre : il nous faut aller au-devant d'eux-elles alors qu'ils-elles exercent leur activité professionnelle dans des contextes traditionnellement peu syndiqués.

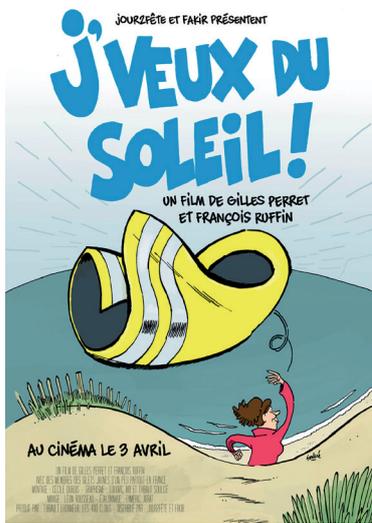
Les voies classiques de la syndicalisation ont montré leurs limites : pour atteindre les travailleur-ses, il nous faut innover et trouver les canaux de communication pertinents, les formes de lutte adaptées, les revendications spécifiques.

« J'VEUX DU SOLEIL » : LA HONTE DOIT CHANGER DE CAMP !

Nous avons assisté à une avant-première du film sur les « gilets jaunes » en présence des deux réalisateurs. Sauf censure des salles et des médias, le film sortira en salle le 3 avril. Il montre de l'intérieur, comment ces gens si longtemps résignés, méprisés se mettent debout maintenant.

Ce film a été éalisé par Gilles Perret (L'insoumis, La sociale, Les jours heureux, Ma mondialisation) et François Ruffin (Merci patron), en 6 jours de tournage seulement, au travers d'un « road movie » sur les ronds-points de France en décembre 2018.

Ces cinéastes militants, n'en font pas moins une œuvre artistique (« un film d'amour » selon Ruffin) où l'on rit, pleure et réfléchit !



Un contre point du déversement d'infos sur les médias de masse visant à casser le mouvement. Ils nous montrent la diversité de la « France d'en bas » et la fraternité qui la réunit sur ces nouveaux lieux de vie que sont devenus les ronds-points.

Pour Ruffin : « *Les pauvres se cachent pour souffrir. Et voilà que cette France invisible, se rendait visible, hyper visible, même la nuit avec des gilets fluorescents* ». La honte doit changer de camp, ce sont les prédateurs (ceux qui se partagent près de 60 milliards de dividendes au même moment) qui devraient avoir honte.

Bien sûr la prouesse technique est réalisée entre tournage et montage express (bravo à Cécile Dubois), l'équipe compte sur nous acteur-trices du mouvement social, pour obtenir la diffusion du film dans les salles que nous fréquentons.

C'est une nouvelle bataille qui s'engage et les deux réalisateurs restent disponibles pour toute initiative militante.

Et Gilles Perret de faire sienne la phrase de Howard Zinn : « *tant que les lapins n'auront pas d'historiens, l'histoire sera racontée par des chasseurs* ».

CONSEIL NATIONAL DES 17 ET 18 JANVIER 2019

Ce CNF, à l'issue de la campagne des élections professionnelles Fonction Publique qui ont renforcé la fédération mais qui avaient mobilisé une grande partie de nos forces militantes depuis le printemps précédent, a permis d'aborder des problématiques moins souvent évoquées mais toutes aussi importantes pour la FERC.

Avec une très forte participation des camarades des syndicats de la fédération, 36 délégué-es délibératifs représentant 14 organisations fédérées (MFR, UGS MJC, SNPJS, CGT FERC Sup, UN CGT CROUS, SN INRA, SNTRS, Pasteur, SN AFPA, SNEIP, SNCA, SNPEFP, la CGT Educ'Action et l'UFR), 36 membres de la CEF et 4 de la CFC, ce CNF a permis des échanges très constructifs sur les différents thèmes abordés.

Outre le débat d'actualité qui est revenu sur le mouvement des Gilets Jaunes et sur toutes les luttes en cours, notamment dans nos secteurs, les questions de précarités, de développement du syndicalisme FERC dans le secteur privé et plus spécifiquement dans le monde associatif et celui du sport (avec la volonté de participer plus activement aux élections pour les CSE) en lien avec la marchandisation grandissante de ces secteurs, et celle de la formation professionnelle ont été mises en débat. Le CNF est aussi revenu sur le syndicalisme international et sur notre investissement dans l'Internationale de d'Éducation et le HERSC.

Les délégué-es ont aussi adopté 3 motions.

Une d'actualité appelant à généraliser les luttes contre les attaques du gouvernement et du patronat et à participer à toutes les mobilisations possibles, y compris celles des Gilets Jaunes avec les UL et UD.

La 2^e de solidarité avec les enseignant-es en grève à Los Angeles qui luttent pour de meilleures conditions de travail et une hausse des salaires.

La 3^e en soutien à la lutte de nos camarades de l'AFPA, où un plan social de grande ampleur menace les salarié-es avec la suppression de 1 541 postes et la modification de 457 postes et donc le licenciement de 1 995 personnes et la fermeture de 38 centres sur 120 dans toute la France.

Ces thèmes seront au cœur du congrès fédéral à venir, à l'automne prochain.

« LA CGT C'EST NOUS, C'EST ELLES »

Le 7 février s'est tenue à Montreuil la journée d'étude du collectif confédéral Femme mixité : de nombreux militants et militantes de la FERC y ont participé.



Cette journée a été l'occasion de présenter les premiers résultats de la consultation de cet hiver « la CGT vous la voulez comment ? », enquête en ligne réservée aux femmes syndiquées ou non, pour connaître leurs attentes vis-à-vis de la CGT. Les résultats de cette consultation sont à manier avec précaution car elle n'a pas porté sur un échantillon représentatif, ni des femmes syndiquées à la CGT ni des femmes salariées, (ce n'était pas l'objectif visé) mais c'est une source d'information intéressante sur les leviers et les freins à la syndicalisation et à l'investissement militant des syndiquées. 10 000 femmes ont répondu à la consultation dont une majorité de syndiquées.

Tout statut confondu environ 6 femmes interrogées sur 10 déclarent être ou avoir été victimes de sexisme, 3 sur 10 avoir subi du harcèlement sexuel ou des violences, près d'une sur 2 déclare avoir rencontré des difficultés en tant que femme en matière de rémunération, plus d'un tiers à

l'embauche, 3 sur 10 ont des contrats précaires ou atypiques et plus d'1 sur 10 du temps partiel imposé. Pour toutes l'égalité salariale arrive en tête des priorités revendicatives.

De nombreuses questions concernaient la « triple journée » des syndiquées et l'articulation entre vie familiale, vie professionnelle et vie syndicale. 20 % des syndiquées en responsabilité considèrent que leur activité syndicale a eu une incidence négative sur leur vie familiale, la moitié des syndiquées déclarent avoir rencontré des difficultés pour s'affirmer en tant que femmes dans un univers masculin ; 43 % des responsables disent avoir rencontré dans leur parcours syndical des difficultés liées à des situations de sexisme à la CGT. Interrogées sur leur souhait de prendre des responsabilités syndicales, près d'une syndiquée sur deux répond par la négative mais elles sont 20 % à indiquer qu'elles aimeraient en prendre mais qu'on ne leur en a jamais proposées...

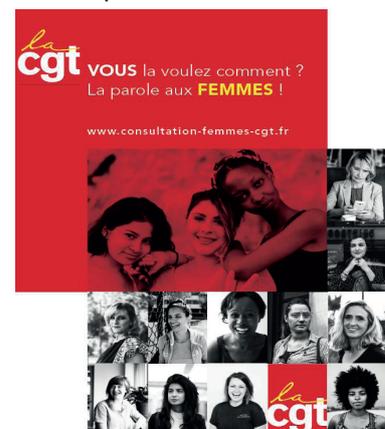
Bref, le document complet est disponible et mérite que l'on s'en empare pour mener les débats dans notre organisation. En effet, le RSC annuel (Rapport de Situation Comparée) de la CGT, pointe encore de grandes disparités dans l'accès des femmes à la syndicalisation et à la prise de responsabilité.

Si la part des femmes syndiquées continue sa progression en 2018 (elle a augmenté de près de 4 points et est à 49 % soit pratiquement une adhésion sur deux) la syndicalisation des femmes à la CGT est toujours inférieure de plus de 10 points à leur présence sur le marché du travail (48,2 % de femmes en emploi et 38 % des syndiquées à la CGT).

Ce décalage se retrouve en s'amplifiant dans la prise de responsabilités syndicales par les militantes. Le nombre de femmes secrétaires générales de fédérations a légèrement augmenté (18,2 %) : elles étaient 5 en 2017 et 6 en 2018. En revanche, la part des femmes secrétaires générales des unions départementales a légèrement diminué et leur part à la tête des comités régionaux est stable. On compte 25 femmes secrétaires générales d'UD et 6 de CR en 2018. Soit 24,8 % de femmes au CCN, pour 38 % des syndiquées et 48 % des salarié-es...

Notre fédération se situe donc bien au-dessus de cette moyenne avec 50,8 % de femmes à la CEF et 53,8 % de femmes au BF ! Le RSC est également disponible pour celles et ceux qui veulent le lire et le diffuser.

Ces deux documents permettent de pointer des progrès réels en matière d'égalité et surtout de prise en compte de cette nécessité, mais une fois obtenue la parité dans nos instances CGT (CE, bureaux, etc.) il reste encore à réfléchir à nos pratiques et à nos revendications pour syndiquer, former et donner des responsabilités à toutes les salariées, retraitées et privées d'emploi.



11^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

Tous les deux ans, l'Internationale de l'Éducation (IE) organise une conférence ESR. En novembre 2018, ce fut à Taiwan où se sont réunis les syndicats d'une trentaine de pays des cinq continents.

Le thème général, ESR de qualité pour tous, s'est décliné en plénières et ateliers, dont l'un, évaluation de la recherche, animé par la FERC. L'ESR technique et professionnel, facteur de justice sociale, a eu sa place : elle prépare le-la travailleur-se (et le-la syndiqué-e) de demain, non un rouage de la machine patronale pour le « marché du travail » où seul compte le « capital humain ».

Le « Tour du monde en 90 minutes », à la manière des 80 jours de Jules Verne, montre des inégalités d'accès criantes : plus de 80 % d'une classe d'âge aux USA, moins de 40 % en Asie Orientale et Pacifique, Afrique du Nord et Moyen-Orient, Afrique du Sud et Subsaharienne. Florilège : au Sénégal on manque d'infrastructures, de personnel et de financement quand 42 % de la population a moins de 13 ans ; en Nouvelle-Zélande, on promeut la culture maori et un service public vital bénéficiant à tou-ttes, refusant que les personnels soient des « ressources » dont on use et abuse ; plusieurs syndicats sont inquiets car la surveillance électronique des personnels menace vie privée, libertés et droits ; les Latino-Américain-es alertent contre les droites extrêmes ; les Burkinabé-es contre le FMI et la

Banque mondiale qui imposent leur loi au gouvernement : 120 établissements privés contre 71 publics, même avec 4 % du PIB investi à l'ESR.

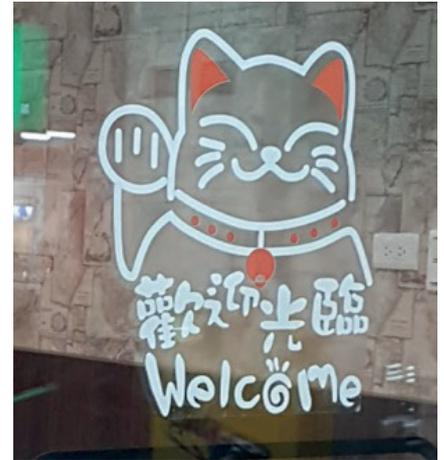
Le secrétaire général de l'IE, David Edwards, introduit sur deux recommandations de l'UNESCO : personnel de l'Enseignement supérieur (1997) ; chercheurs et science « bien commun de l'humanité » (révisée 2017), qui reconnaît comme primordiales les conditions de travail, la santé et la juste rémunération des personnels. Rares sont les pays avec sécurité d'emploi ou statut protecteur : la règle est le contrat qui se négocie pied à pied avec l'employeur-e.

La dérégulation accroît la précarité, mais les syndicats déploient leur ingéniosité pour organiser les précaires, qui sont 60 % en Australie et 75 % aux USA. Les temps partiels explosent surtout pour les femmes. En Suède, les syndicats ont publié une « liste noire » des établissements selon leur taux de précarité !

Une étude scientifique du business model d'Elsevier, emblématique prédateur capitaliste de la production scientifique, a donné des pistes pour un libre accès respectueux des disciplines scientifiques et des métiers, non « créateur de valeur » économique.

Des solutions syndicales émergent, comme le Journal of the South African Democratic Teachers Union, périodique indépendant sur le modèle d'une revue scientifique.

Le représentant palestinien, émouvant et applaudi, a réussi l'exploit d'exposer la coopération entre recherche publique et industrie impulsée par



les syndicats des deux secteurs, sans jamais prononcer le mot « compétitivité ».

Suite à la proposition de la FERC, l'action syndicale pour défendre les victimes de harcèlement sexuel dans l'ESR sera à l'ordre du jour de la prochaine conférence.

L'ESR est un lieu de combat de classe. Sa marchandisation n'est pas une lubie de managers mais une tendance néolibérale que les syndicats ne cessent d'affronter.

On réussit mieux en mobilisant avec nous étudiant-es, familles, associations, habitant-es, ou syndicats des autres secteurs de l'éducation (campagne Red for Ed aux USA). On revendique des salaires dignes, la reconnaissance et un financement public pérenne. Dans les pays développés ou en développement, l'austérité est un choix politique. Les menaces obscurantistes et réactionnaires grandissent.

Nous avons progressé depuis deux ans. Nos liens resserrés nous donnent la force et le courage de poursuivre, tous et toutes ensemble.



VICTOIRE DE NOS CAMARADES ÉTATS-UNIENS À LOS ANGELES LA MOBILISATION ET LE COLLECTIF PAIENT !

Salaires en berne, classes surchargées, budgets de la ville en baisse, craintes de privatisation, les enseignant-es de la deuxième ville des États-Unis se sont lancés dans un mouvement de grève pour bousculer des négociations qui piétinaient depuis deux ans.

Lundi 14 janvier, plus de 30 000 professeur-es et personnels de la ville de Los Angeles aux États-Unis se sont mis en grève. Une première depuis 1989.

Le budget alloué à l'enseignement n'est pas géré par l'État fédéral aux États-Unis mais par les Districts. Ainsi, en Californie, le financement public par élève est deux fois inférieur à celui de l'État de New York. À Los Angeles, les enseignant-es dénonçaient des effectifs pouvant atteindre 50 élèves par classe, alors que les négociations entre le Los Angeles Unified School District et le syndicat United Teachers Los Angeles avaient échoué. Dans la foulée, les autorités avaient proposé de fixer un maximum de 35 élèves par classe au collège, et 39 au lycée, contre une moyenne de 42 actuellement, selon les chiffres donnés par la ville.

De leur côté, les enseignant-es réclamaient des embauches sur plusieurs années, à la fois pour réduire réellement le nombre d'élèves par classe, mais aussi pour que chaque collège et lycée soit doté d'un-e infirmier-e et d'un-e bibliothécaire. Leur syndicat exigeait également une augmentation salariale immédiate de 6,5 %, assortie d'une mesure de rétroactivité. La ville proposa 6 %, étalée sur deux ans.

Localisée, la grève n'en fut pas moins exceptionnelle. Les enseignant-es n'étant pas employés par l'État fédéral, leurs conditions de travail et de rémunération varient d'un district à l'autre, rendant difficiles les actions concertées à l'échelle du pays. Le 14 janvier au matin, des piquets de grève se sont formés partout devant les établissements scolaires publics de

la ville, débouchant sur une énorme manifestation.

Accompagné de parents d'élèves, le défilé des professeur-es, assistant-es et conseiller-es d'éducation, a pris la direction de la mairie de Los Angeles. Ayant peur que la grève puisse durer plusieurs jours, les autorités ont soufflé le chaud et le froid.

Appel au syndicat enseignant à revenir à la table des négociations d'un côté, précisant même être disponible 24 h sur 24. Dénonciation des grévistes de l'autre, accusés d'avoir fait perdre 15 millions de dollars à la ville, par leur première journée de grève. Le mouvement était observé dans tout le pays par des enseignant-es, généralement guère mieux lotis que leurs collègues de Californie.

In fine, les professeur-es de Los Angeles ont mis fin à plus d'une semaine de grève après un accord négocié par leur syndicat. Taille des classes plafonnées, infirmier-es à temps plein dans chaque établissement, hausse de salaire de 6 % pour les enseignant-es : les mesures obtenues sont substantielles, même si les professeur-es ont dû céder sur une partie de leurs revendications. Mais cette grève, a per-

mis d'attirer l'attention et la sympathie du public, qui s'est rangé derrière les enseignant-es. Les professeur-es du public dénonçaient aussi la concurrence de plus en plus aiguë des établissements privés sous contrat et ont obtenu un engagement symbolique de la commission scolaire : celui de voter une résolution appelant l'État à limiter le nombre de ces charter schools.

Le 21 janvier, lors de son Comité National Fédéral, notre Fédération a voté une motion de soutien aux Camarades États-uniens, motion accompagnée de photos des délégué-es avec des messages clairs.

Le rapport de forces, c'est le seul langage que comprennent ceux et celles qui nous gouvernent en mettant systématiquement les « économies » budgétaires en avant. « L'Éducation coûte cher, essayons l'ignorance ».

A la FERC, le discours est clair : il faut que, par leur détermination, les salarié-es du système éducatif de notre pays pèsent de façon ferme et collective pour l'obtention d'une école de qualité, émancipatrice, avec des travailleur-ses bénéficiant de bonnes conditions de travail et de salaires à la hauteur de leurs missions.



EMPÊCHER LA DESTRUCTION DE NOS RÉGIMES DE RETRAITE

Pour les salarié·es qui ont craint de perdre leur emploi tout ou partie de leur vie active, arriver à la retraite est considéré comme une position enfin stable, un « statut », assis sur une pension garantie (certes insuffisante pour le plus grand nombre).

Le financement des régimes de bases par une partie du salaire des actif·ves (cotisations) concrétise la solidarité entre générations. Les sommes ainsi collectées et consommées en temps réel, comme celles de l'assurance maladie, des allocations familiales, des accidents du travail, font partie de la masse salariale que Macron veut diminuer en basculant de plus en plus de cotisations vers la CSG et en multipliant les exonérations de cotisations.

Tout l'édifice de conquêtes sociales est menacé de ruine.

Le système de retraites universel par points de Macron, « mère de toutes les réformes » selon le MEDEF.

Par exemple, le ministre de la Fonction publique, Olivier Dussopt, chargé de la destruction du statut et de 120 000 postes de fonctionnaires, a renvoyé les discussions sur la rémunération au mérite à celles qui se tiendront dans le cadre de la réforme des retraites. Même chose pour la protection sociale complémentaire. Si cette contre réforme passait, la Sécurité sociale serait la victime suivante.

Les régimes de base actuels définissent pour tous et toutes un âge de départ, un nombre d'annuités (dont la validation des périodes de chômage, maladie, maternité) et un salaire de référence, le tout donnant une pension définie à l'avance et garantie par des droits (50 % des 25 meilleures années ou 75 % des 6 derniers mois).

Macron veut l'individualisation totale au nom de la liberté, avec un seul paramètre : le nombre de points (la somme des cotisations versées divisée par la valeur d'achat du point). L'âge de départ ? Vous êtes libres de partir quand vous voulez.

L'âge légal n'est plus qu'un seuil pour la décote. La CGT a calculé que cela occasionnerait une baisse de 20 à 30 % des pensions, sans compter la variation de la valeur de service du point (qui sert au calcul de la pension) en fonction de la « croissance » et autres critères dits économiques. Au bout, chacun·e dans son coin, serait libre de procéder, comme le dit Delevoye, à ces « arbitrages ».

Les systèmes par points sont faits pour pousser les salarié·es à partir le plus tard possible. Tant pis pour ceux et celles qui ont connu le chômage, ont été arrêtés pour maladie ou maternité. Pour les 40 % des salarié·es du privé qui ne sont plus au travail (surtout des femmes) au moment de partir à la retraite (car au chômage, en invalidité, ...), c'est la certitude d'avoir une pension très faible.

La variante dite à comptes notionnels modifie la valeur de service du point en continu, en fonction de l'espérance de vie et de la démographie. En clair, plus les retraité·es sont nombreux, plus leur pension baisse.



Nous vivons une anticipation de cette diminution du droit à une pension garantie collectivement : depuis 1993 (Balladur), les pensions n'étaient plus indexées sur le salaire moyen mais sur l'indice des prix (forte baisse).

Macron a décidé la fin de l'indexation et fixé arbitrairement une augmentation de 0,3 % en 2019 et en 2020, c'est à dire, une baisse du pouvoir d'achat.

Les femmes seraient les premières victimes de la « réforme » Macron qui vise aussi les pensions de réversion. Sans ces dernières, les pensions des femmes passeraient de 71 % à 58 % de celles des hommes, une aggravation catastrophique.

Faire capoter le projet de régime universel par points et mobiliser actif·ves, retraité·es et jeunes est indispensable.

Défense et amélioration de tous les régimes de retraite, dont celui des fonctionnaires et des autres régimes particuliers !

Philippe Bouyries

VIVRE

Le taux de pauvreté sur le long terme a sensiblement décliné entre 1970 et 1990.

Le taux de pauvreté, en 1977, était de 12 %. En 1990, il n'était plus que de 6,6 %. Mais les années 2000/2010 constituent un tournant de notre histoire sociale, note l'Observatoire des inégalités.

Le dernier baromètre du Secours Populaire a donné la parole aux Français·es sur la façon dont ils-elles vivent et perçoivent la pauvreté à travers leur expérience. Concernant les problèmes liés à l'alimentation, plus de 80 % des sondé·es disent avoir du mal pour s'alimenter, 21 % pour se procurer une alimentation saine, faire 3 repas par jour. Nous sommes loin du discours sur les bienfaits des fruits et des légumes !

Les sondé·es évoquent également –et souvent– des difficultés pour payer « à temps », pour prendre une semaine de vacances... A noter également qu'ils-elles sont plus de 80 % à penser que leurs enfants seront plus vulnérables face à la pauvreté que leur propre génération.

L'espoir de s'en sortir par l'ascension sociale est mince en France ! Une étude récente de l'OCDE montre qu'il faudra 6 générations pour que les descendant·es d'une famille en bas de l'échelle des revenus (les 10 % les plus bas) se hissent au niveau du revenu moyen, soit 180 années !

En outre, les pauvres vivent moins longtemps (6,4 années d'espérance de vie en moins pour un·e ouvrier·e). Ce ne sont là que quelques aspects des difficultés auxquelles se heurtent une grande partie de nos concitoyen·nes.

Notons également que ces citoyen·es vivent « en dehors » de la vie politique et sociale. La plupart ne se retrouve ni dans les syndicats, ni dans les partis politiques. Il se taisent, s'isolent, subissent.

Et que dire de l'augmentation incessante du nombre de SDF ? Entre 2001 et 2012, le nombre de personnes sans domicile fixe a augmenté de 50 % selon le rapport annuel de la fondation Abbé Pierre. Ce rapport note également un record d'expulsions locatives. Près de quatre millions de personnes sont mal logées, (c'est-à-dire qu'elles sont soit privées de logement personnel soit vivent dans des conditions de logement très difficiles) et plus de 12 millions sont « fragilisées par rapport au logement » (locataires en situations d'impayés, propriétaires occupant un logement dans une copropriété en difficulté, etc.).

Alors, dans ce contexte, les mobilisations de citoyen·nes (gilets jaunes) de ces dernières semaines nous bousculent, bousculent les pouvoirs publics, nous interrogent, nous stimulent. Certes, il a été parfois difficile de se rencontrer, de discuter, d'organiser, mais de larges progrès ont été réalisés et, dans de nombreuses régions, des militant·es CGT et de partis politiques de gauche ont fini par se trouver et défilent ensemble. Autres éléments positifs et porteurs d'espoir : des convergences se construisent, tant sur le plan revendicatif qu'organisationnel.

A Commercy, le 27 janvier dernier, une assemblée de 75 délégations de gilets jaunes de toute la France a lancé un appel qui exige, entre autres, « l'augmentation immédiate des salaires, des minima sociaux, des allocations et des pensions, le droit inconditionnel au logement et à la santé, à l'éducation, des services publics gratuits et pour tous, l'éradication de la misère sous toutes ses formes, la transformation des institutions, la transition écologique (précarité énergétique, pollutions industrielles...), l'égalité et la prise en compte de toutes et tous quelle que soit sa nationalité (personnes en situation de handicap, égalité hommes-femmes, fin de l'abandon des quartiers populaires, du monde rural et des outre-mers) »...

Ces revendications sont nôtres.

Des convergences doivent se construire –voire, pour certaines, se sont déjà construites– et c'est tant mieux. Elles sont indispensables pour faire reculer ce pouvoir qui ne gouverne que pour les riches, au service du capitalisme mondialisé en détruisant tous les acquis sociaux (retraite, santé, salaires, services publics, sécurité sociale...).

Pierre Goirand – Paul Gonin



NE PAS LAISSER FAIRE !

Une Journée d'Étude pour les retraités des MJC organisée à l'initiative de leur syndicat CGT s'est tenue à Montreuil le 5 février dernier.

Les participant-es ⁽¹⁾ étaient invités à travailler sur le thème : « *Agir pour la défense des associations et des MJC mises en grand danger par les menaces de marchandisation imposées par le Président de la République et son Gouvernement* », alimenté par les exposés de Jef Laurent, Alain Barbier et Alain Lemarchand. Ils ont permis d'éclairer les intentions gouvernementales concernant le secteur d'activité de la Jeunesse, de la Culture et de l'Éducation Populaire.

Des rapports chaleureux ont marqué la tonalité des débats et permis des échanges conséquents alimentant la réflexion collective.

Pour clore cette journée d'étude, les participant-es ont lancé un Appel aux acteur-trices des Associations les invitant à ne pas laisser faire, à résister et à se rassembler pour agir.

Le droit d'association avec la loi 1901 est devenu un des piliers de la démocratie et des libertés publiques et individuelles à la française.

Depuis la fin de la dernière guerre mondiale et la chute du fascisme, des coopérations se sont engagées avec l'État pour assurer le financement des associations et de leurs personnels, constituant ainsi un champ d'activités, à côté des entreprises à but lucratif et des services publics.

Ce secteur d'activité utile à la formation des jeunes et à la prise de responsabilité citoyenne, est devenu une cible pour Emmanuel Macron qui poursuit son offensive de transformation profonde de la société.

Il projette maintenant de s'attaquer à un socle important de la vie sociale et démocratique de notre pays : les associations de Jeunesse, de Culture et d'Éducation à but non lucratif.

Le 29 novembre dernier, le conseil des ministres sonnait la charge et approuvait, en catimini, le plan d'action présidentiel. Celui-ci, était présenté par le dernier arrivé au gouvernement et désigné pour son exécution : Gabriel Attal, secrétaire d'État à la vie associative auprès du ministre de l'Éducation Nationale, Jean-Michel Blanquer.

Les mesures sont consternantes ! Pour les mettre en œuvre, l'État fixera les « normes » et « règlements » qui s'imposeront au secteur associatif et permettront de détourner la loi de 1901, trop contraignante pour le projet de société envisagé.

Le financement des associations par l'État serait abandonné et confié aux entreprises mercantiles par le truchement du mécénat, et aux collectivités locales par un nouveau transfert de charges sur leur budget. Il faudrait être bien naïf pour croire que ces dernières pourraient y faire face sans aggraver leur situation déjà précaire !

Un « mécénat de compétence » serait ouvert. Il permettrait aux collectivités locales et aux entreprises, de mettre à disposition leurs personnels auprès des associations créant ainsi de sérieuses menaces sur les emplois associatifs existants et à venir.

Pour les associations employeur-ses des quelques salarié-es qu'elles auraient en charge, des nouveaux postes FONJEP seraient créés sans toutefois en garantir le financement... et elles pourraient être exonérées des cotisations sociales, remettant en question l'avenir et le financement de la protection sociale. Non content de priver les associations de subventions publiques, le gouvernement, comme par provocation, prévoit la confiscation de leurs trésoreries qu'il considérerait comme « dormantes », pour mieux les redistribuer à sa guise...

Ces mesures accéléreraient la marchandisation du secteur en organisant la concurrence entre les associations, entre les activités d'une même association, et conduiraient à l'éclatement des solidarités.

Comment peut-on accepter et laisser se développer de telles mesures ?

Les associations de Jeunesse, de Culture et d'Éducation ont besoin pour leur fonctionnement d'un financement public d'État, et de postes FONJEP financés à 50 % par l'État, et en nombre suffisant pour assurer et développer les emplois associatifs. Il faut mettre un terme à l'asphyxie financière des associations générée par la taxe sur les salaires et la TVA sur le matériel éducatif !

Ce Projet qui tente de mettre un terme à plus d'un siècle de libertés collectives et individuelles garanties par la loi, est inacceptable !

Et nous ne l'acceptons pas.

C'est pourquoi, nous appelons les acteur-trices bénévoles et professionnel-les des associations, partout où ils-elles se trouvent, quelle que soit l'association dans laquelle ils-elles se sont engagés, à ne pas laisser faire, à résister et à se rassembler pour demander l'arrêt du projet gouvernemental et le rétablissement des finances publiques d'État au financement des associations.

⁽¹⁾ PARTICIPANT-ES :
J. AVRILLON, A. BARBIER, G. BARBOT,
D. BRUN, C. DADE BRENJOT, R. DADOY,
J.M. DEHAESE, J-L. DEMAY, L. DOUIN,
J-C GRANDJEAN, P. HYVERNAT,
A. IBNASS, W. LABOWICZ, J-C
LACHEAU, J-P LANGUIL, J. LAURENT,
R. LE CORRE, J-M LEGER, A. LEMAR-
CHAND, É. MARCHOIS, J. MAUX,
D. MICHOD, M. PROST, J-C RABOUAN,
P. TOULET, A. TRAPET, D. VANDECAS-
TEELE, L. ANDRIEUX, J-P VOISIN.

RETRAITÉ·ES, CONTINUITÉ DE LA VIE SYNDICALE

MALGRÉ LES PROVOCATIONS ET LES RÉPRESSIONS, LA LUTTE CONTINUE AVEC COURAGE, DÉTERMINATION ET LA RAGE DE VAINCRE !

Le 2 mars, ce quinzième samedi, par dizaines de milliers, les Gilets Jaunes ont manifesté dans tout le pays. Le gouvernement déchaîne contre eux-elles une répression policière et judiciaire, selon un droit d'exception ; il se déverse en calomnies.

Le président Macron fait son show devant un public trié par les préfet-es, en diffusion non-stop sur les chaînes d'infos TV ; une autocélebration dans l'enfumage du « grand débat national », lequel n'a qu'un objectif : légitimer sa politique de casse sociale.

« La CGT n'a pas à participer à cet enfumage à quelque niveau que ce soit. » (Déclaration de la Commission Exécutive de l'Union fédérale des retraités-es de la FERC CGT, le 16 janvier 2019).

Chaque samedi, depuis le 17 novembre 2018, lors des manifestations, les forces de l'ordre se livrent à un usage massif d'armes dites non létales : LBD et grenades diverses, gaz lacrymogènes, canons à eau, matraquages systématiques, avec des nasses qui se transforment « en vastes gardes à vue à ciel ouvert » (France info). Jamais, depuis 1968, des manifestations n'avaient provoqué autant de victimes (blessures et mutilations). L'objectif à peine déguisé est d'instituer un climat de peur et ainsi intimider celles et ceux qui persistent à relever la tête.

Outre ces violences d'État, ce gouvernement réinvente un arsenal judiciaire et répressif pour criminaliser toute contestation sociale : par la loi dite « anti-casseur », ou lors des vagues de « procès » avec multiples comparutions immédiates et condamnations.

L'État macroniste refuse d'entendre les légitimes revendications des travailleur-ses et d'y répondre. Il use encore et encore de la morgue, de l'arrogance, de la peur, de la désinformation, pour discréditer et marginaliser le mouvement social et ne répond aux besoins de vie dans les territoires

que par des mesures technocratiques déconnectées des astreintes de la vie rurale.

Un véritable climat de lynchage politique et médiatique se met en place via les chaînes d'info et d'État, ainsi que par les réseaux sociaux.



Ce gouvernement, par la répression d'État qu'il a mis en œuvre, est responsable de milliers de blessé-es, de centaines de mutilé-es.

Ce même gouvernement entend faire passer une loi liberticide contre le droit de manifester collectivement pour exprimer des opinions et des revendications, projet dénoncé dès le 9 janvier par le Bureau de l'UFR de la FERC CGT :

« Après l'inscription dans la loi commune des dispositions de l'état d'urgence, il s'agirait de créer des fichiers de manifestant-es potentiels, de légitimer des arrestations préventives, etc.

Il s'agit de restreindre encore davantage les libertés fondamentales pour interdire à la jeunesse et aux travailleur-ses - actif-ves et retraité-es - d'exercer leur droit à manifester.

Le bureau de l'UFR de la FERC CGT exige le retrait de ces projets liberticides. »

Alain BARBIER
secrétaire général de l'UFR FERC

CONFÉRENCE NATIONALE DE L'UFR DE LA FERC

24 au 26 septembre 2019 à Montreuil Salle Pierre Judith RB4

Selon nos statuts, la Conférence est constituée par les représentant-es mandatés des sections syndicales.

Les membres de la CE y participent de droit.

Les votes se font à la majorité des voix des présent-es.

Chaque section syndicale a un nombre de représentant-es calculé sur la base des cotisations.

Les délégué-es consultatifs (CE sortante) de droit à la conférence ne peuvent pas participer aux votes.

La Conférence nationale

- définit l'orientation de l'UFR FERC CGT,
- a le pouvoir de modifier les statuts,
- élit la commission exécutive.



**Le pouvoir
d'agir ensemble
sur l'essentiel.**



**Ce qui est essentiel à la Macif,
c'est d'apporter une protection adaptée
à votre comité d'entreprise*.**

Depuis plus de 30 ans, la Macif est l'assureur privilégié des comités d'entreprise en France. Elle accompagne les élus dans leurs missions, leur propose une couverture spécifique pour leurs activités* et réserve des avantages aux salariés de leur entreprise**.

**Renseignez-vous auprès d'un conseiller Macif,
sur macif.fr ou par mail : pactece@macif.fr**

Assurances
Banque
Santé
Essentiel pour moi



* Les garanties sont accordées dans les conditions et limites fixées au contrat MAS CE souscrit. Sous réserve d'acceptation du risque par l'assureur.
** Offres soumises à conditions, valables en 2019, réservées aux salariés bénéficiaires d'un comité d'entreprise ayant signé un Pacte CE en 2019.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied-de-Fond 79000 Niort. Intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement pour le compte exclusif de Socram Banque. N° ORIAS 13005670 (www.orias.fr).